

PAR COURRIEL

Québec, le 23 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 septembre 2024, la députée de D’Arcy-McGee déposait une pétition adressée à l’Assemblée nationale du Québec demandant au gouvernement du Québec d’implanter les actions suivantes :

- l’augmentation des subventions pour la recherche scientifique;
- le remboursement, par la Régie de l’assurance maladie du Québec, des services de santé et de rééducation pour toutes les personnes ayant un trouble développemental du langage (TDL);
- la création d’un comité de travail composé de professionnels et de chercheurs et dont l’objectif serait de promouvoir la recherche sur les causes des TDL et de trouver des traitements pour les TDL.

Bien que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soutienne des projets de recherche sur des méthodes d’intervention auprès de jeunes présentant un TDL, il ne peut se substituer aux organismes subventionnaires qui soutiennent la recherche fondamentale. Au Québec, le portefeuille recherche est sous la responsabilité de la ministre de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie de qui relève le Fonds de recherche du Québec.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le MSSS a soutenu financièrement la recherche évaluative du programme Mots d’enfant développé par l’organisme API-Enfance. L’investissement est de 474 675 \$ et les travaux de recherche devraient être exécutés en décembre 2025.

... 2

De plus, dans le passé, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a réalisé, à l'intention du ministre, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux intitulée *Organisation du continuum et de la dispensation des services aux enfants âgés de 2 à 9 ans présentant un trouble développemental du langage (trouble primaire du langage)*. Comme prévu à son mandat, l'INESSS pourrait mettre à jour cette publication à son initiative ou à la demande du ministre.

À propos de l'offre de services, celui-ci se décline en plusieurs programmes et gammes de services. D'abord, le programme Agir tôt s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans, 364 jours, et permet de soutenir adéquatement la première transition scolaire. Ensuite, les services d'intervention précoce offerts aux enfants manifestant des difficultés développementales, incluant les retards de langage expressifs et réceptifs, sont assurés par la gamme de services en déficience physique (DP), déficience intellectuelle (DI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA). Puis, les services aux enfants en situation de vulnérabilité psychosociale sont offerts par le programme-services Jeunes en difficulté (JED). Plusieurs enfants nécessiteront des suivis conjoints et complémentaires pour des besoins concomitants. La poursuite du déploiement du programme Agir tôt s'inscrit en cohérence avec l'implantation de la gamme de services en DP-DITSA.

À noter que lors des travaux à venir concernant l'offre de services des 7-21 ans ayant un TDL, la recommandation de la mise en place d'un comité de travail composé de professionnels et de chercheurs sera prise en compte.

En dernier lieu, tous les services offerts au sein des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour les clientèles visées et par les professionnels de la santé, sont sous la Loi de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre A-29).

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "Lionel Carmant".

Lionel Carmant

N/Réf. : 24-MS-04518